

Communiqué de presse
Bâle, le 25 octobre 2019

Ronde des salaires 2020 chez Coop

Coop augmente à nouveau les salaires de 1 %

En 2020 à nouveau, Coop procédera à une hausse des salaires supérieure à la moyenne de la branche. Tel est le résultat des négociations constructives menées par l'entreprise avec ses partenaires sociaux. 0,75 % de la masse salariale sera consacré à des augmentations de salaires individuelles et 0,25 % à des adaptations structurelles. Coop souhaite ainsi, dans un contexte économique qui reste difficile pour le commerce de détail, remercier ses collaboratrices et ses collaborateurs pour leur grande implication dans le travail accompli.

L'année prochaine, Coop met à disposition 0,75 % de la masse salariale pour des augmentations individuelles du salaire de collaborateurs rémunérés à l'heure ou au mois. De plus, Coop investit 0,25 % de la masse salariale dans des adaptations structurelles.

Les partenaires sociaux Société des employés de commerce, Syna/OCST, Unia et Union des employés de Coop (UEC) saluent cette évolution des salaires chez Coop. Ils déclarent unanimement: "en dépit d'un contexte économique difficile pour le commerce de détail, l'accord conclu sur les salaires pour 2020 garantit une hausse supérieure à la moyenne de la branche pour les collaborateurs de Coop."

Coop offre toujours les meilleures conditions de travail dans le secteur du commerce de détail suisse: elle paie les deux tiers des cotisations à la caisse de pension. D'autre part, les collaborateurs de Coop bénéficient ainsi de formations continues attractives ainsi que de primes d'ancienneté et de nombreux autres avantages.

Contact médias:

Coop Société Coopérative, Service médias, Siège, Thiersteinerallee 14, Case postale 2550, CH-4002 Bâle
Tél. +41 61 336 70 00 ou medien@coop.ch

Vous retrouverez ce communiqué ainsi que des photos sur www.coop.ch/medias